

## Faits en bref

**Le travail forcé génère un bénéfice annuel de 51 milliards de dollars américains**

Source : L'Organisation internationale du Travail

**Certains travailleurs migrants auraient payé jusqu'à 15 000 \$ à des recruteurs pour du travail au salaire minimum au Canada, leurrés par de fausses promesses de bons salaires et de bonnes conditions, et l'accès à la résidence permanente.**

Source : Le Conseil canadien pour les réfugiés

**La GRC estime que 800 personnes sont victimes de la traite des travailleurs au Canada chaque année, bien que les ONG citent des chiffres plus élevés.**

Source : Ministère de la Justice



**Ça se passe ici.  
Vous n'êtes pas seul(e).**

## COMMENT NOUS JOINDRE



**(613) 769-6531**



**@oceht\_endHT**



**@oceht**



***facebook.com/ottawacoalition***

### Additional Resources:

*Justicia for Migrant Workers  
(J4MW)*



Justicia for Migrant Workers c/o Workers  
Action Centre (Disponible en anglais seulement)  
720 Spadina Avenue, Suite 223  
Toronto, ON  
M5S 2T9 Canada  
j4mw.on@gmail.com



*Conseil canadien pour les  
réfugiés*

Conseil canadien pour les réfugiés  
6839 rue Drolet #301  
Montréal (Québec), H2S 2T1  
Canada  
Courriel: [info@ccrweb.ca](mailto:info@ccrweb.ca)



## La traite des travailleurs aux fins d'exploitation du travail

[labour@endhumantrafficking.ca](mailto:labour@endhumantrafficking.ca)

[info@endhumantrafficking.ca](mailto:info@endhumantrafficking.ca)

[www.endhumantrafficking.ca](http://www.endhumantrafficking.ca)

La traite des travailleurs se produit lorsqu'une personne en exploite une autre en la forçant à travailler ou à offrir de travailler contre sa volonté et généralement en la menaçant ou en menaçant de s'en prendre à quelqu'un que cette personne connaît si elle ne travaille pas ou n'assure pas la prestation de certains services, ou n'offre pas de le faire.



Cela comprend la servitude domestique, à laquelle prennent part des personnes qui sont forcées de travailler dans des maisons, d'exécuter des tâches domestiques et de s'occuper d'enfants ou de personnes âgées, en échange de peu ou pas d'argent pour leurs services.

Les trafiquants utilisent des tactiques coercitives, y compris la violence, les menaces, les mensonges, la servitude pour dettes, et d'autres mesures comme moyens de contrôle.

Si vous soupçonnez qu'une personne fait l'objet de la traite de travailleurs, veuillez ne pas l'aborder ou son employeur.

Vous pourriez compromettre votre sécurité ou celle de cette personne. Au lieu de cela, veuillez communiquer avec Échec au crime ou la police locale (l'unité de lutte contre la traite des personnes s'il en existe une au sein des services de police de votre localité)

Unité de lutte contre la traite  
de personnes  
Service de police d'Ottawa  
613-236-1222 poste 2223



Échec au crime  
1-800-222-8477



La nature clandestine de la traite des personnes, le manque d'intervention coordonnée et la complexité des relations intergouvernementales ou entre administrations ont débouché sur des services limités fondés sur les faits et en grande partie, l'inaction au Canada contre cette forme de traite des personnes. Cela a également créé un certain nombre d'obstacles auxquels font face les personnes qui cherchent à obtenir de l'aide. Ces obstacles comprennent notamment :

- La déportation ou la peur d'être déporté(e)
- La peur de représailles par les employeurs
- La méfiance à l'égard des autorités gouvernementales
- Le manque d'information à propos de leurs droits au Canada
- Le manque d'information à propos des services qui sont offerts
- Le manque d'accès au soutien financier et social

## Qui sont les personnes ciblées?

Les migrants et les personnes qui viennent d'arriver au Canada et qui cherchent à devenir des résidents permanents ou des citoyens canadiens; ils peuvent être leurrés puis exploités par des employeurs et des recruteurs malhonnêtes et abusifs. Le Programme des aides familiaux résidents est un exemple de programmes réputés pour être utilisés pour faciliter l'exploitation du travail.



### Voici quelques indicateurs de l'exploitation du travail :

- La personne n'a pas son passeport ou ses documents de voyage
- La personne doit constamment signaler son emplacement à quelqu'un, n'est pas en mesure de quitter son lieu de travail à son gré, ou ses mouvements sont contrôlés dans une certaine mesure
- La personne a une connaissance limitée de la culture, de la langue et des lois locales
- La personne travaille pendant de très longues heures ou à des heures inhabituelles
- La personne gagne peu d'argent ou pas du tout
- La personne n'a aucun contrôle sur son argent, aucun document financier ou compte en banque
- La personne dépend de son employeur pour sa nourriture, ses déplacements ou son logement
- La personne habite avec la famille pour laquelle elle travaille ou avec un groupe sur leur lieu de travail.
- La personne est endettée et n'est pas en mesure de rembourser ses dettes
- La personne semble être craintive, inquiète, déprimée, soumise, tendue, nerveuse ou paranoïaque
- La personne est possiblement forcée de participer à des activités illégales (par exemple, le vol, etc